



# APICAP

## FIP APICAP Distribution et Commerce FIP APICAP Grand Angle N°2 FIP APICAP PME Index

Bulletin de souscription et mode d'emploi

**1**

**Le bulletin de souscription est unitulaire :**

je n'ai coché que la case correspondant à mon cas personnel "M." ou "Mme", et ce :

- même si la souscription concerne l'ensemble du foyer fiscal,
- même si le règlement de la souscription se fait à partir d'un compte joint.

**2**

Je vérifie le calcul du montant de ma souscription :

**Montant hors droits d'entrée  
+ Droits d'entrée  
= Montant à régler.**

Merci de ne pas arrondir la somme.  
J'ai daté, apposé la mention « lu et approuvé » et signé la page 3.

**3**

**Le chèque de règlement de la souscription est :**

- daté, signé et correctement complété pour le montant total de ma souscription ;
- établi à l'ordre de "**FIP APICAP Distribution et Commerce**" et/ou "**FIP APICAP Grand Angle N°2**" et/ou "**FIP APICAP PME Index**";
- tiré sur un compte chèque à mon nom.

ATTENTION : Toute souscription accompagnée d'un chèque émis par une société sera rejetée.

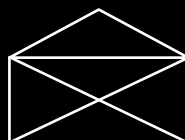
**4**

J'ai joint une photocopie de ma **pièce d'identité** en cours de validité ainsi qu'un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois.



**Nous vous remercions de vérifier que TOUTES les cases ci-dessus sont bien cochées avant de nous adresser votre dossier de souscription. Dans le cas contraire, celui-ci ne pourra être validé.**

**J'envoie l'ensemble à APICAP : bulletin original + chèque + copie pièce d'identité + copie justificatif de domicile + relevé de compte titres (RIT) si nécessaire.**



## FIP APICAP Distribution et Commerce

(Article L. 214-31 du Code monétaire et financier) – Agrément AMF du 29/12/2015 – Code ISIN : FR0013064482

## FIP APICAP Grand Angle N°2

(Article L. 214-31 du Code monétaire et financier) – Agrément AMF du 29/12/2015 – Code ISIN : FR0013059045

## FIP APICAP PME Index

(Article L. 214-31 du Code monétaire et financier) – Agrément AMF du 03/02/2015 – Code ISIN : FR0012364974

CACHET DU CONSEILLER

Réf APICAP : \_\_\_\_\_

# 1 ÉTAT CIVIL

Pour des raisons fiscales, merci de renseigner l'intégralité des informations demandées

<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme	Nom	
Prénom	Nom de jeune fille	
Deuxième Prénom(s)		
Date de naissance	Ville de naissance	
Dépt. de naissance	Pays de naissance	
Nationalité		
Adresse Fiscale		
Code Postal	Ville	
Pays		
Téléphone	E-mail	

# 2 ENGAGEMENTS DU SOUSCRIPTEUR

Je reconnais que la présente offre de souscription n'a pas fait l'objet d'un démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L. 341-1 du Code Monétaire et Financier, ni avant la souscription ni lors de sa conclusion.

### Engagements spécifiques en vue de bénéficier des avantages fiscaux :

Afin de bénéficier des avantages fiscaux prévus, pour les personnes physiques, par les articles 199 terdecies-0 A VI et VI bis, 150-0 A III 1°, 163 quinquies B et 885-0 V bis du Code général des impôts :

- > Je m'engage à conserver les parts du Fonds jusqu'au 31 décembre de la 5<sup>ème</sup> année suivant celle de leur souscription, à réinvestir immédiatement dans le Fonds la totalité des sommes ou valeurs réparties pendant la même période, lesquelles demeureront indisponibles jusqu'au terme de cette période.
- > Je déclare être fiscalement domicilié en France.
- > Je déclare que moi-même (agissant directement ou indirectement, par personne interposée ou par l'intermédiaire d'une fiducie), mon conjoint, mon partenaire lié par un pacte civil de solidarité et nos ascendants et descendants ne détenons pas ensemble plus de 10 % des parts du Fonds, ni directement ou indirectement plus de 25 % des droits dans les bénéficiaires des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds et n'avons pas détenu ce montant à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la souscription des parts.
- > Je déclare que les sommes versées en contrepartie de ma souscription ne constituent pas une opération de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme au sens des articles L. 561-1 et suivants du Code monétaire et financier.

> J'ai noté que le non respect des engagements ou de la condition ci-dessus énoncés entraîneraient la remise en cause de tout ou partie des avantages fiscaux dont j'ai bénéficié. Le bulletin est valable sous réserve d'encaissement de la souscription et dans la limite des parts disponibles.

**Je déclare avoir reçu et pris connaissance du DIC1 relatif au Fonds d'Investissement de APICAP Proximité Distribution et Commerce et/ou APICAP Grand Angle N°2 et/ou APICAP PME Index et adhérer à celui/ceux-ci et au(x) Fonds,** et m'engage irrévocablement à souscrire au(x) montant(s) mentionné(s) au paragraphe 5.

J'accepte :

- > De conserver les parts pendant toute la durée de vie du/des Fonds, dans les conditions déterminées par les articles 10 et 11 du Règlement sur les rachats et les cessions de parts. Mon investissement pourra en conséquence ne présenter aucune liquidité pendant toute la durée de vie du(des) Fonds, soit pendant 7 à 9 années pour le FIP APICAP Distribution et Commerce et 6 à 8 années pour les FIP APICAP Grand Angle N°2 et APICAP PME Index.
- > De prendre le risque d'une perte sur le capital investi dans le(s) Fonds (mon investissement peut varier à la baisse sans que la baisse ne puisse excéder le montant investi).

Je reconnais que l'avantage fiscal ne constitue pas la seule motivation de mon investissement dans le(s) Fonds.

J'ai noté que le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur et est susceptible d'être modifié postérieurement à la date de la signature du présent bulletin de souscription.

# 3 AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 7 à 9 années pour le FIP APICAP Distribution et Commerce et 6 à 8 années pour les FIP APICAP Grand Angle N°2 et APICAP PME Index. Le fonds d'investissement de proximité est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce(s) fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « Profil de risque et de rendement » du/des DIC1.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

# 4 LIVRAISON DES TITRES

Je souhaite que les parts correspondantes soient livrées en nominatif pur auprès de la BFCM pour les FIP APICAP Distribution et Commerce et APICAP Grand Angle N°2 et/ou RBC Investor Services Bank France pour le FIP APICAP PME Index.

**ou**

Je souhaite que ces parts soient livrées sur le compte Titres renseigné ci-dessous et dont je vous joins un RIB.

IBAN

BIC

## 5 SOUSCRIPTION ET RÈGLEMENT

### SOUSCRIPTION FIP APICAP DISTRIBUTION ET COMMERCE

Je souscris (montant minimal de 1 000 € hors droits d'entrée) :

Montant hors droits d'entrée             ,    € **(MSa)** (Le montant doit être un **multiple de 10**)

Droits d'entrée (maximum 5 %)       % **(TDEa)**

Montant droits d'entrée           € **(MDEa)** = (MSa) x (TDEa)

**Montant total de la souscription**           € **(MTa)** = (MSa) + (MDEa)

Je joins un chèque du montant indiqué en **(MTa)** à l'ordre de **FIP APICAP Distribution et Commerce**.

Je coche cette case si je souhaite utiliser ma souscription pour **réduire mon IR**

**OU**

Je coche cette case si je souhaite utiliser ma souscription pour **réduire mon ISF**

### SOUSCRIPTION FIP APICAP GRAND ANGLE N°2

Je souscris (montant minimal de 1 000 € hors droits d'entrée) :

Montant hors droits d'entrée             ,    € **(MSb)** (Le montant doit être un **multiple de 10**)

Droits d'entrée (maximum 5 %)       % **(TDEb)**

Montant droits d'entrée           € **(MDEb)** = (MSb) x (TDEb)

**Montant total de la souscription**           € **(MTb)** = (MSb) + (MDEb)

Je joins un chèque du montant indiqué en **(MTb)** à l'ordre de **FIP APICAP Grand Angle N°2**.

Je coche cette case si je souhaite utiliser ma souscription pour **réduire mon IR**

**OU**

Je coche cette case si je souhaite utiliser ma souscription pour **réduire mon ISF**

### SOUSCRIPTION FIP APICAP PME INDEX

Je souscris (montant minimal de 1 000 € hors droits d'entrée) :

Montant hors droits d'entrée             ,    € **(MSc)** (Le montant doit être un **multiple de 10**)

Droits d'entrée (maximum 5 %)       % **(TDEc)**

Montant droits d'entrée           € **(MDEc)** = (MSc) x (TDEc)

**Montant total de la souscription**           € **(MTc)** = (MSc) + (MDEc)

Je joins un chèque du montant indiqué en **(MTc)** à l'ordre de **FIP APICAP PME Index**.

Je coche cette case si je souhaite utiliser ma souscription pour **réduire mon ISF**

## 6 ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

### SOUSCRIPTION FIP APICAP DISTRIBUTION ET COMMERCE

Je verse un montant total de           € **(MTa)** qui comprend un montant de droits d'entrée de       € **(MDEa)**

### SOUSCRIPTION FIP APICAP GRAND ANGLE N°2

Je verse un montant total de           € **(MTb)** qui comprend un montant de droits d'entrée de       € **(MDEb)**

### SOUSCRIPTION FIP APICAP PME INDEX

Je verse un montant total de           € **(MTc)** qui comprend un montant de droits d'entrée de       € **(MDEc)**

Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5 % du montant de cette souscription.

J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le fonds sont négociables.

Je consens à ce que soient prélevés sur le fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 4,66 % pour le FIP APICAP Distribution et Commerce, de 4,68 % pour le FIP APICAP Grand Angle N°2 et de 4,88 % pour le FIP APICAP PME Index (TMFAM\_GD), dont des frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,96 % pour le FIP APICAP Distribution et Commerce et de 2,03 % pour les FIP APICAP Grand Angle N°2 et APICAP PME Index (TMFAM\_D).

Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de la durée de 9 ans pour le FIP APICAP Distribution et Commerce et de 8 ans pour les FIP APICAP Grand Angle N°2 et APICAP PME Index.

## 7 MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS VALUE (« carried interest »)

Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0,25 % (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20 % (PVD) de la plus value réalisée par le fonds, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : 100 % (RM).

Les sigles entre parenthèses correspondent à des valeurs dont le mode de calcul est précisé dans les lignes correspondantes du tableau intitulé « Répartition des taux de frais annuels moyens (TFAM) maximaux gestionnaire et distributeur par catégorie agrégée de frais », présenté au sein du DICI du(des) Fonds.

Fait à :

Le :

/  /

en trois exemplaires, dont le dernier est à conserver par le souscripteur pour envoi aux services fiscaux avec l'attestation fiscale, adressée ultérieurement par APICAP.

**SIGNATURE**, précédée de la mention « **lu et approuvé** ».

**Société de Gestion** : APICAP - 79, rue La Boétie - 75008 Paris

**Dépositaire FIP APICAP Distribution et Commerce et APICAP Grand Angle N°2** : BFCM - 34, Rue du Wacken - 67000 Strasbourg

**Dépositaire FIP APICAP PME Index** : RBC Investor Services Bank France SA - 105, rue Réaumur - 75002 Paris

Au 30 juin 2015, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles des FIP gérés par la Société de Gestion de Portefeuille APICAP est la suivante :

DÉNOMINATION	Date de création	Pourcentage de l'actif <sup>(1)</sup> éligible (quota de 60 % ou de 70 %) à la date du 30 juin 2015	Date à laquelle le quota doit être atteint
<b>FIP OTC CHORUS 2</b>	2007	73,33 %	31 décembre 2009
<b>FIP OTC DUO 1</b>	2008	75,97 %	31 décembre 2010
<b>FIP OTC CHORUS 3</b>	2008	73,82 %	31 décembre 2010
<b>FIP LUXE</b>	2008	60,93 %	31 décembre 2010
<b>FIP SPÉCIAL LUXE</b>	2008	70,03 %	31 décembre 2010
<b>FIP OTC RÉGIONS NORD</b>	2009	81,60 %	27 mai 2011
<b>FIP OTC RÉGIONS SUD</b>	2009	71,46 %	27 mai 2011
<b>FIP OTC RÉGIONS CENTRE OUEST</b>	2009	84,03 %	22 mai 2011
<b>FIP OTC RÉGIONS CENTRE EST</b>	2009	95,60 %	15 mai 2011
<b>FIP OTC MULTI-PROXIMITÉ 1</b>	2009	85,31 %	9 décembre 2011
<b>FIP OTC RÉGIONS NORD N°2</b>	2011	100,33 %	30 avril 2013
<b>FIP OTC RÉGIONS SUD N°2</b>	2011	90,00 %	30 avril 2013
<b>FIP OTC RÉGIONS CENTRE EST N°2</b>	2011	109,10 %	30 avril 2013
<b>FIP OTC RÉGIONS CENTRE OUEST N°2</b>	2011	100,64 %	30 avril 2013
<b>FIP PME 974</b>	2011	85,96 %	5 janvier 2014
<b>FIP PME 974 N°2</b>	2012	29,99 %	31 décembre 2015
<b>FIP CORSE CROISSANCE</b>	2013	30,12 %	13 août 2016
<b>FIP OTC GRAND ANGLE</b>	2014	29,89 %	31 décembre 2017
<b>FIP CORSE CROISSANCE N°2</b>	2014	0,00 %	3 juillet 2018
<b>FIP PME 974 N°3</b>	2014	23,28 %	28 août 2018
<b>FIP OTC PME INDEX</b>	2015	19,94 %	28 janvier 2019
<b>FIP CORSE CROISSANCE N°3</b>	2015	0,00 %	31 août 2019

<sup>(1)</sup> Calculé d'après les comptes arrêtés au 30 juin 2015, selon la méthode définie à l'article R. 214-65 du Code monétaire et financier.



**APICAP**

APICAP - 79, rue La Boétie - 75008 Paris - Tél. : 33 (0)1 82 28 18 00 - Fax : 33 (0)1 82 28 18 01 - www.apicap.fr  
Société de gestion de portefeuille - agrément AMF n° GP 01-033 - SAS au capital de 302 338 € - RCS Paris B 438 749 962

# COMMENT SOUSCRIRE ?

[123fcpi.com](http://123fcpi.com) et [123fip.com](http://123fip.com)

## PIECES A JOINDRE POUR TOUTE SOUSCRIPTION de FCPI et FIP

AROBAS FINANCE  
FCPI/FIP  
54, rue de Clichy  
75009 PARIS

**Un exemplaire original complété et signé du bulletin de souscription**

- Modifié des frais d'entrées : exemple 102€ pour 1 part à 100 € avec 2% des frais d'entrée
- Le bulletin de souscription doit être signé avec la mention « lu et approuvé » (*certain promoteurs demandent une formulation manuscrite en plus*)

**N'oubliez pas de garder une copie en votre possession**

**Le récépissé de démarchage financier relatif au délai de réflexion**

- Celui-ci est en général contenu dans la première partie du bulletin de souscription.

**Votre règlement par chèque**

- Libellé à l'ordre du nom du FCPI ou FIP avec les droits d'entrée inclus.
- L'ordre est indiqué sur les bulletins de souscription, **n'établissez jamais votre chèque à notre ordre**
- Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux, le chèque doit provenir du compte du souscripteur (**chèque de société interdit !**)

**Un justificatif d'identité en cours de validité de chaque signataire**

- Une copie de votre carte nationale d'identité (recto/verso)  
Ou
- les quatre premières pages de votre passeport

**Une copie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois au nom de chaque signataire**

- quittance de loyer
- facture de gaz, d'électricité, d'internet ou de téléphone fixe, **pas de facture de téléphone portable**

**La fiche de renseignement « mieux vous connaître »** : Cette fiche de renseignements s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L. 533-4 du Code monétaire et financier et des articles 321-46 et 411-53 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. **Elle est couverte par le secret professionnel** (article L.511-33 du Code monétaire et financier) et est destinée à la seule information du commercialisateur et de la société de gestion du fonds.

Cette fiche a pour objectif de vérifier l'adéquation de votre investissement avec votre expérience, vos besoins, vos objectifs et votre situation patrimoniale. Elle doit être mise à jour tous les deux ans.

**Un relevé d'identité bancaire de votre compte titres** : Uniquement, si vous optez pour la livraison des parts sur votre compte titres. Nous vous conseillons de laisser les titres au nominatif pur chez le dépositaire du fonds puisqu'il n'y a pas de droits de garde, ce qui ne sera sans doute pas le cas dans votre banque habituelle.

**L'intégralité des documents légaux suivants au regard de la réglementation AMF**

- **La première page du document d'entrée en relation** (Document complet sur [http://www.arobasfinance.fr/images/maj\\_pdf/arobasfinance\\_document\\_dentree\\_en\\_relation.pdf](http://www.arobasfinance.fr/images/maj_pdf/arobasfinance_document_dentree_en_relation.pdf))
- **le mandat de recherche de défiscalisation** (signature(s) de tous les souscripteurs et mention manuscrite).
- **la convention de réception / transmission d'ordres** (signature(s) de tous les souscripteurs et mention manuscrite).
- **la lettre de mission** (signature(s) de tous les souscripteurs et mention manuscrite).
- **le compte-rendu de mission** (signature(s) de tous les souscripteurs et mention manuscrite).

Nous vous accuserons réception de votre souscription par courrier électronique, pour cela, pensez à renseigner votre adresse e-mail.

Sincèrement,

Nicolas BAZINET

Besoin d'une information, d'un conseil : nous vous répondons au 01 77 39 00 15 ou par mail [info@arobasfinance.fr](mailto:info@arobasfinance.fr)

AROBAS FINANCE S.A.R.L. au capital de 144 936 euros, RCS Paris B 424 317 162 – Code APE : 7022Z

Société de Conseil en gestion de patrimoine et Société de courtage d'assurances enregistrée au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le numéro d'immatriculation 07 029 469. Statut de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) référencé sous le numéro E001265 auprès de l'ANACOFI-CIF ([www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr)) association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Activité de démarchage bancaire et financier : société enregistrée sous le numéro : 2053405413VB ([www.demarcheurs-financiers.fr](http://www.demarcheurs-financiers.fr)) conformément à l'article L341-6 alinéa4 et L341-12 du Code Monétaire et Financier. Activité d'Intermédiaire en Assurance (IAS), courtier de type B. Activité d'Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements (IOBSP), catégorie Mandataire d'IOBSP. Les activités d'IAS et d'IOBSP sont placées sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce : carte professionnelle numéro T12062 délivrée à Paris et portant la mention selon laquelle la société s'est engagée à ne recevoir aucun fonds. Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle n° RCP0461 de la société d'assurance spécialisée CGPA, sise au 125 rue de la Faisanderie, 75 016 PARIS. Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés : en application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 la société Arobas Finance a déclaré auprès de la CNIL sa détention d'informations collectées : récépissé n° 1265621 ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

54, rue de Clichy - 75009 PARIS

Téléphone : 01 77 39 00 15 - Email : [info@arobasfinance.com](mailto:info@arobasfinance.com) – [www.arobasfinance.com](http://www.arobasfinance.com)



# Conseils en Gestion de Patrimoine Indépendants Conseils en Investissements Financiers

## Document d'entrée en relation

*Document conforme à la réglementation AMF*

**Cette fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les informations légales qu'Arobas Finance doit communiquer au client dès le début de la mise en relation, ainsi que les informations importantes liées à son activité.**

***Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.***

### Face à vous...

### ...un professionnel qui s'engage

Je reconnais avoir reçu en main propre ou téléchargé le DER (disponible en téléchargement sur le bas de page) merci de bien vouloir signer ci-dessous. *La signature du présent document n'entraîne aucun engagement de votre part.*

Nom:

Prénom:

Date:

***Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »):***



# Conseils en Gestion de Patrimoine Indépendants Conseils en Investissements Financiers

## Document d'entrée en relation

*Document conforme à la réglementation AMF*

Cette fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les informations légales qu'Arobas Finance doit communiquer au client dès le début de la mise en relation, ainsi que les informations importantes liées à son activité.

*Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.*

### Face à vous...

### ...un professionnel qui s'engage



**Société de Conseil en gestion de patrimoine et Société de courtage d'assurances** enregistrée au RCS de Paris 424 317 162, NAF 7022Z et au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le numéro d'immatriculation 07 029 469. **Statut de Conseiller en Investissements Financiers (CIF)** référencé sous le numéro E001265 auprès de l'ANACOFI-CIF ([www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr)) association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). **Activité de démarchage bancaire et financier** : société enregistrée sous le numéro : 2053405413VB ([www.demarcheurs-financiers.fr](http://www.demarcheurs-financiers.fr)) conformément à l'article L341-6 alinéa4 et L341-12 du Code Monétaire et Financier. **Activité d'Intermédiaire en Assurance (IAS)**, courtier de type B. **Activité d'Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements (IOBSP)**, catégorie Mandataire d'IOBSP. Les activités d'IAS et d'IOBSP sont placées sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). **Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce** : carte professionnelle numéro T12062 délivrée à Paris et portant la mention selon laquelle la société s'est engagée à ne recevoir aucun fonds. **Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle** n° RCP10461 de la compagnie CGPA, sise aux 125 rue de la faisanderie, CS 31666, 75773 PARIS Cedex. Numéro de **TVA Intracommunautaire** FR31424317162. **Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés** : en application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 la société Arobas Finance a déclaré auprès de la CNIL sa détention d'informations collectées : récépissé n° 1265621 ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

Premier cabinet parisien et deuxième français à être certifié ISO 22222 par l'AFNOR Certification.

54, rue de Clichy - 75009 PARIS Téléphone : 01 77 39 00 15

Email : [info@arobasfinance.com](mailto:info@arobasfinance.com) – [www.arobasfinance.com](http://www.arobasfinance.com)

Cette fiche de renseignements est obligatoire. Elle est établie dans le cadre des dispositions de l'article L.533-4 du Code Monétaire et Financier. Elle nous permet de mieux vous connaître et de répondre du mieux possible à vos besoins, vos objectifs et votre situation financière. **Elle est couverte par le secret professionnel** (article L. 511-33 du Code monétaire et financier) et vos réponses sont destinées à la seule information d'Arobas Finance et/ou de la société de gestion. Nous vous remercions de bien vouloir remplir le questionnaire ci-dessous et de le signer.

## Mieux vous connaître pour mieux vous accompagner

<input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame Prénom et Nom : %NOM% Nom de jeune Fille : Nb d'enfants rattachés au foyer Tel : Portable : Date et lieu de naissance : Email confidentiel Adresse : %ADRESSE% Code Postal : %CP% Ville : %VILLE% Pays (si différent de France) :	Vous êtes : <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Veuf/Veuve <input type="checkbox"/> Concubin Votre régime matrimonial : <input type="checkbox"/> Communauté réduite <input type="checkbox"/> Universelle <input type="checkbox"/> Séparation de bien <input type="checkbox"/> Participation aux acquêts <input type="checkbox"/> Salarié <input type="checkbox"/> Prof. Libérale <input type="checkbox"/> Chef d'entreprise <input type="checkbox"/> Artisan ..... <input type="checkbox"/> Retraité, votre ancien poste <input type="checkbox"/> Étudiant <input type="checkbox"/> Autre Profession : Résident : <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Autre :
Êtes-vous une personne : politiquement exposée : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non, un client professionnel : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non, un client averti : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

## VOTRE SITUATION FINANCIERE

### 1. Votre patrimoine est constitué de (plusieurs choix possibles)

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Liquidités y compris OPCVM monétaires | <input type="checkbox"/> Valeurs mobilières détenues en direct sur un compte ordinaire  |
| <input type="checkbox"/> OPCVM hors monétaires                 | <input type="checkbox"/> Valeurs mobilières détenues en direct PEA                      |
| <input type="checkbox"/> Assurance-vie en unités de compte     | <input type="checkbox"/> Biens immobiliers (résidence principale, résidence secondaire) |
| <input type="checkbox"/> Assurance-vie en Euros                | <input type="checkbox"/> Autres (Biens professionnels, biens loués, SCPI, etc.)         |

### 2. Quel est le montant de votre patrimoine immobilier?

- |   |   |                              |
|---|---|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Moins de 100 000 €         | <input type="checkbox"/> Entre 500 000 et 5 000 000 € | <input type="checkbox"/> ISF |
| <input type="checkbox"/> Entre 100 000 et 500 000 € | <input type="checkbox"/> Supérieur à 5 000 000 €      |                              |

### 3. Etes-vous propriétaire de votre résidence principale?

- 
- OUI
- 
- NON
- 
- Crédit en cours

### 4. Quel est le montant de votre patrimoine mobilier?

- |   |   |                              |
|---|---|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Moins de 100 000 €         | <input type="checkbox"/> Entre 500 000 et 5 000 000 € | <input type="checkbox"/> ISF |
| <input type="checkbox"/> Entre 100 000 et 500 000 € | <input type="checkbox"/> Supérieur à 5 000 000 €      | Trésorerie : ..... €         |

### 5. Profil boursier : Prudent   Défensif   Équilibré   Dynamique   Offensif

### 6. Quel est la source et le montant de vos revenus annuels? (plusieurs choix possibles)

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Salaires et pensions | <input type="checkbox"/> Moins de 50 000 €      | <input type="checkbox"/> De 500 000 à 1 000 000 €  |
| <input type="checkbox"/> Revenus financiers   | <input type="checkbox"/> De 50 000 à 200 000 €  | <input type="checkbox"/> Plus de 1 million d'euros |
| <input type="checkbox"/> Revenus immobiliers  | <input type="checkbox"/> De 200 000 à 500 000 € |  |

#### Pour vous aider à répondre aux questions suivantes :

* Définition des niveaux de risques		
1-Risque faible et une rentabilité moyenne mais non garantie	hypothèse de rendement	- 5 à + 10 %
2-Risque moyen pour saisir des opportunités	hypothèse de rendement	- 15 à + 20 %
3-Risque élevé pour maximiser les performances	hypothèse de rendement	- 40 à + 60 %
4-Risque maximum pour les produits complexes à effet de levier ou le risque de perte peut être supérieur au montant du capital investi		
** Ces fourchettes sont données à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité d'AROBAS FINANCE SARL		

## VOS OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT PATRIMONIAUX (plusieurs réponses possibles)

### 1. Valoriser votre capital

Horizon d'investissement : <input type="checkbox"/> Inférieur à 2 ans <input type="checkbox"/> 2 à 5 ans <input type="checkbox"/> 5 à 8 ans <input type="checkbox"/> Supérieur à 8 ans	Niveau de risque accepté*: <input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Elevé
--	---

### 2. Compléter vos revenus

Horizon d'investissement : <input type="checkbox"/> Inférieur à 2 ans <input type="checkbox"/> 2 à 5 ans <input type="checkbox"/> 5 à 8 ans <input type="checkbox"/> Supérieur à 8 ans	Niveau de risque accepté*: <input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Elevé
--	---



**3. Optimiser la transmission de votre patrimoine**

Au profit de : <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfants(s) <input type="checkbox"/> Autres(s) personnes (s) précisez : .....	Horizon de : <input type="checkbox"/> Inférieur à 2 ans <input type="checkbox"/> 2 à 5 ans <input type="checkbox"/> 5 à 8 ans <input type="checkbox"/> Supérieur à 8 ans	Niveau de risque accepté*: <input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Elevé
--	--	---

**4. Optimiser sa fiscalité : Horizon d'investissement**

En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription de parts du fond, vous acceptez de conserver les parts pendant toute la durée de vie du fond (hors cas légaux)  OUI  NON  IR  ISF

**5. Investir en bourse**

A horizon de : <input type="checkbox"/> Moins de 2 ans <input type="checkbox"/> Supérieur à 2 ans	Niveau de risque accepté*: <input type="checkbox"/> Elevé <input type="checkbox"/> Maximum
---	--

**6. Préparer votre retraite**

A horizon de : <input type="checkbox"/> Moins de 2 ans <input type="checkbox"/> Supérieur à 2 ans	Niveau de risque accepté*: <input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Elevé
---	---

**VOTRE CONNAISSANCE DES PLACEMENTS ET/OU MARCHES FINANCIERS (plusieurs choix possibles)**

Parmi les instruments financiers et les marchés indiqués ci-dessous, cochez ceux pour lesquels vous estimez avoir une connaissance suffisante pour prendre une décision d'investissement ou sur lesquels vous avez déjà réalisé des transactions:

Produits / Marchés	Connaissance suffisante ou produit / Marché déjà utilisé	
	OUI	NON
Actions ou OPCVM actions ou tracker		
Obligations ou OPCVM obligataires		
Produits structurés (dont certificats)		
Warrants, bons de souscription, droits de souscription		
Produits dérivés (options, futures, sur actions, sur taux, sur devises...)		
Titres non cotés (PME, FCPI, FIP)		
OPCVM complexe (FCPR, FPCI)		
Marché au comptant		
Service à Règlement Différé (SRD)		
Marché libre ou Alternext		
Marchés étrangers		

<b>1. Avez-vous déjà réalisé des placements financiers avec un conseiller ?</b>	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<b>2. Déléguez-vous la gestion de votre portefeuille de valeurs mobilières ?</b>	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<b>3. Connaissances financières</b>	<input type="checkbox"/> mauvaises	<input type="checkbox"/> bonnes <input type="checkbox"/> très bonnes

<b>4. Quelle est l'origine des fonds que vous souhaitez investir ?</b>	<input type="checkbox"/> Épargne <input type="checkbox"/> Succession/Donation	<input type="checkbox"/> Vente bien immobilier <input type="checkbox"/> Cession entreprise	<input type="checkbox"/> Autres ..... .....
--	--	---	---

**Quel est l'élément qui vous a conduit à souscrire des ..... pour optimiser votre IR et/ou ISF ? (Plusieurs choses possibles)**

Réduction fiscale lors de la souscription  Exonération fiscale lors du rachat  Connaissance du produit en avoir déjà souscrit  
 Attrait pour l'innovation  Diversification  Autres :

**Mesure de la tolérance au risque :** En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription du produit, vous acceptez de prendre un risque élevé sur le capital investi et d'une non liquidité :  Oui  Non (non est une réponse incompatible avec l'investissement)

**Quel est l'élément qui vous a conduit à souscrire des SCPI de rendement ou de l'immobilier en direct ? (Plusieurs choses possibles)**

Rendement  Revenus complémentaires  Retraite  Intérêt fiscal  Diversification  Autres :

Je certifie avoir compris qu'Arobas finance ne pourra être tenu responsable en cas de dépassement du plafond global des niches fiscales et des plafonds spécifiques, qui entraînerait une perte des réductions fiscales acquises et décline également toute responsabilité en cas de dépassement des plafonds légaux de souscription et l'éligibilité liée.

Je certifie avoir pris connaissance des notices d'information/Prospectus des produits souscrits (y compris l'avertissement de l'AMF). Je reconnais avoir obtenu les informations nécessaires pour souscrire en connaissance de cause. Je reconnais que les informations ci-dessus sont exactes et sincères.

**SIGNATURE**

Signature(s) précédée(s) de la mention lu et approuvé Fait à Le

## Spéciale dispositifs de réduction d'IR et/ou ISF

Vous avez souhaité nous consulter en qualité d'intermédiaire en placement financiers pour réaliser un investissement vous permettant de réduire votre Impôt sur le Revenu (FCPI / FIP, Sofica, SCPI fiscales, Scellier, Girardin industriel...) et/ou votre Impôt de Solidarité sur la Fortune (FCPI / FIP, nue-propriété, GFV, GF...). Ce document a pour but de préciser les contours et les modalités de notre intervention conformément à la réglementation en vigueur (article 335-1 du règlement général de l'AMF).

Vous reconnaissez également avoir reçu un exemplaire et avoir pris connaissance du Document d'Entrée en Relation présentant le cabinet (conformément à l'article 335-3 du règlement général de l'AMF).

### Votre situation

Le questionnaire « Mieux vous connaître » joint à cette lettre de mission a pour objet de connaître plus en détail votre situation personnelle et patrimoniale. Au vu de votre situation nous pouvons vous catégoriser comme client non professionnel.

Vous déclarez néanmoins être client professionnel.

### Votre horizon d'investissement pour cette opération

En fonction des dispositifs qui répondront au mieux à votre situation et à vos objectifs, les horizons de placement seront plus ou moins longs, mais il convient de respecter les délais fiscaux impartis afin de conserver les avantages fiscaux obtenus. Les délais sont renseignés sur les documents de souscriptions de nos partenaires mais également sur nos différents sites (sites étant mis à jour régulièrement).

### Vos objectifs fiscaux

Vous souhaitez réduire le montant de votre impôt dû au titre des revenus N, payable en N+1.

Vous souhaitez réduire le montant de votre Impôt de Solidarité sur la Fortune, payable en N.

### Notre intervention et notre suivi

Nous sélectionnons une gamme de produits de différents partenaires, et nous fournissons toutes les informations utiles concernant ces placements, lors de la souscription et durant toute la durée de votre placement. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions techniques concernant les produits qui ont retenus votre attention et vous expliquer leur fonctionnement, fiscalité, avantages et inconvénients. Notre intervention sera donc orale ou écrite et interviendra également par le biais de nos sites et de nos différentes communications.

*Spécificités FCPI / FIP : chaque année, nous mettons deux fonds en avant, sélectionnés sur des critères de niveau de marchés, de pourcentage de PME, d'efficacité de la fiscalité, et également en rapport à nos sélections précédentes. Nous recommandons de souscrire des sommes plus faibles, mais régulières et de changer régulièrement de sociétés de gestion afin de diversifier les investissements.*

Vous souhaitez choisir seul vos produits

### Calendrier

- 1- Vous signez la présente lettre de mission.
- 2- Vous signerez notre compte rendu de mission.
- 3- En fonction de vos besoins, nous vous répondrons par téléphone, mail, courrier ou rendez-vous (si vous le souhaitez), ceci afin de valider la bonne compréhension du ou des produit(s), et également pour vérifier l'adéquation de votre souscription avec votre patrimoine et vos objectifs.

### Accord des parties

Le(s) client(s) certifie(nt) sur l'honneur que les informations fournies sont sincères, actuelles et conformes à la réalité.

Date : ..... Pour le cabinet Arobas Finance

Le(s) Client(s) (nom et prénom) : %NOM% ..... (Signature précédée de la mention « bon pour accord »)

Nicolas BAZINET

4- Vous souscrivez aux produits que vous avez retenus.

### Confidentialité

Tous les documents et éléments qui nous sont transmis sont traités avec la plus extrême confidentialité. Le cabinet et son personnel sont soumis au secret professionnel. Les droits d'accès et de rectification de ces informations peuvent être exercés par courrier au 11 rue de Milan, 75009 PARIS.

### Rémunération

Cette mission n'est pas rémunérée au titre de ces opérations d'investissement. Mais en cas de souscriptions et d'investissements, les droits d'entrée déduction faite de la part acquise à la société et/ou frais de gestions qui sont au maximum de 1.50% prélevés par les gestionnaires des différents dispositifs et seront en partie rétrocédés à notre cabinet en qualité d'intermédiaire et assureront notre rémunération. Nous négocierons toujours des droits d'entrée inférieurs au maximum.

Notre rémunération est accessible sur simple demande auprès de nos services.

*Spécificités : SOFICA, Girardin, SCPI, Immobilier, GF, GFV,... aucune rémunération sur frais de gestion mais une commission payé par la société allant jusqu'à 2.50% pour les SOFICA et au maximum de 6.50% sur les SCPI ou 10% sur l'immobilier en direct.*

### Responsabilité / litige

La présente mission implique une obligation de moyens et non une obligation de résultats. Si malgré les soins apportés à notre mission, un litige venait à opposer les parties, celles-ci s'engagent à rechercher un arrangement amiable. Les Clients du cabinet adresseront leurs réclamations éventuelles à Arobas Finance, 11 rue de Milan, 75009 PARIS.

Je certifie avoir compris qu'Arobas finance ne pourra être tenu responsable en cas de dépassement du plafond global des niches fiscales et des plafonds spécifiques, qui entraînerait une perte des réductions fiscales acquises et décline également toute responsabilité en cas de dépassement des plafonds légaux de souscription et l'éligibilité liée.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de remboursement de la souscription du client pour cause d'une collecte insuffisante du partenaire qui empêcherait la création dudit produit (Sofica, SCPI, FCPI, FIP...).

### Durée

La présente lettre de mission est établie pour une durée de un an à compter de la signature du client, et se prorogera par tacite reconduction jusqu'à dénonciation de l'une ou l'autre des parties

## Spéciale dispositifs de réduction d'IR et/ou ISF

Vous avez souhaité nous consulter en qualité d'intermédiaire en placement financiers et en particulier en tant que conseil en investissements financiers pour réaliser un investissement vous permettant de réduire votre Impôt sur le Revenu (FCPI / FIP, SOFICA, Scellier, Girardin industriel...) et/ou votre Impôt de Solidarité sur la Fortune (FCPI / FIP, nue-propriété, GFV, GF...). Nous vous remercions de votre confiance.

Ce compte rendu de mission a pour but de préciser les contours et les modalités de notre intervention conformément à la réglementation en vigueur (article 335-1 du règlement général de l'AMF).

### Votre situation

Le questionnaire « Mieux vous connaître » joint à cette lettre de mission a pour objet de connaître plus en détail votre situation personnelle et patrimoniale. Au vu de votre situation nous pouvons vous catégoriser comme client non professionnel.

Vous déclarez néanmoins être client professionnel.

### Rappel de vos objectifs fiscaux

Vous souhaitez réduire le montant de votre impôt dû au titre des revenus N, payable en N+1.

Vous souhaitez réduire le montant de votre Impôt de Solidarité sur la Fortune, payable en N.

### Nos recommandations et notre suivi

Pour répondre à vos objectifs et à vos souhaits, il nous semble opportun d'investir pour votre IR dans :

FCPI / FIP     SOFICA     Scellier     Girardin Industriel     Autres

Pour répondre à vos objectifs et à vos souhaits, il nous semble opportun d'investir pour votre ISF dans :

FCPI / FIP     Nue-propriété     GFV     GF     Autres

Nous sélectionnons une gamme de produits de différents partenaires, et nous fournissons toutes les informations utiles concernant ces placements, lors de la souscription et durant toute la durée de votre placement. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions techniques concernant les produits qui ont retenus votre attention et pour vous expliquer leur fonctionnement, fiscalité, avantages et inconvénients. Notre intervention sera donc orale ou écrite et interviendra également par le biais de nos sites et de nos différentes communications.

Pour l'ensemble de ces produits, et du montage correspondant vous reconnaissez :

- avoir été correctement informé(e) grâce à nos mails, conversations téléphonique, rendez-vous, nos sites internet et par nos lettre d'information,
- avoir vérifié(e) que cet investissement, et l'avantage qu'il procure, est bien adapté à votre situation fiscale particulière,
- avoir été informé(e) que votre investissement s'exerce dans un domaine de nature aléatoire, qu'il s'agit donc d'un placement à risque et que la rentabilité de cette opération financière pour le souscripteur est fortement basée sur l'économie d'impôt à laquelle l'investissement donne droit,
- avoir été informé(e) de la durée d'immobilisation de l'investissement et que les possibilités pratiques de cession seront limitées en absence de marché secondaire et du fait de l'absence d'avantage fiscal pour un acheteur de second rang,
- avoir eu communication des supports papier des documents d'information particuliers relatif à cet investissement,
- avoir eu une information claire et compréhensible les informations utiles pour prendre votre décision et, en particulier, les conditions de l'offre et des modalités de souscription.

### Accord des parties

Le(s) client(s) certifie(nt) sur l'honneur que les informations fournies sont sincères, actuelles et conformes à la réalité.

Date : ..... Pour le cabinet Arobas Finance

Le(s) Client(s) (nom et prénom) : %NOM% ..... (Signature précédée de la mention « bon pour accord »)

Nicolas BAZINET

### Calendrier

- 1- Vous avez signé la lettre de mission
- 2- Vous acceptez notre compte rendu de mission.
- 3- Nous vous proposons une liste de produits disponibles sur nos sites. Vous  choisissez seul votre produit ou vous nous faite confiance sur notre sélection.

### Confidentialité

Tous les documents et éléments qui nous sont transmis sont traités avec la plus extrême confidentialité. Le cabinet et son personnel sont soumis au secret professionnel. Les droits d'accès et de rectification de ces informations peuvent être exercés par courrier au 11 rue de Milan, 75009 PARIS.

### Rémunération

Ce compte rendu de mission n'est pas rémunéré au titre de ces opérations d'investissement. Mais en cas de souscriptions et d'investissements, les droits d'entrée, déduction faite de la part acquise à la société et/ou frais de gestions, qui est au maximum de 1.50%, prélevés par les gestionnaires des différents dispositifs seront en partie rétrocédés à notre cabinet en qualité d'intermédiaire et assureront notre rémunération. Nous négocierons toujours des droits d'entrée inférieurs au maximum.

Notre rémunération est accessible sur simple demande auprès de nos services.

*Spécificités : SOFICA, Girardin, SCPI, Immobilier, GF, GFV, ... aucune rémunération sur frais de gestion mais une commission payé par la société allant jusqu'à 2.50% pour les SOFICA et au maximum de 6.50% sur les SCPI ou 10% sur l'immobilier en direct.*

### Responsabilité / litige

La présente mission implique une obligation de moyens et non une obligation de résultats. Si malgré les soins apportés à notre mission, un litige venait à opposer les parties, celles-ci s'engagent à rechercher un arrangement amiable. Les Clients du cabinet adresseront leurs réclamations éventuelles à Arobas Finance, 11 rue de Milan, 75009 PARIS.

Je certifie avoir compris qu'Arobas finance ne pourra être tenu responsable en cas de dépassement du plafond global des niches fiscales et des plafonds spécifiques, qui entraînerait une perte des réductions fiscales acquises et décline également toute responsabilité en cas de dépassement des plafonds légaux de souscription et l'éligibilité liée.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de remboursement de la souscription du client pour cause d'une collecte insuffisante du partenaire qui empêcherait la création dudit produit (SOFICA, SCPI, FCPI, FIP...).

### Durée

Le présent compte rendu de mission est établie pour une durée de un an à compter de la signature du client, et se prorogera par tacite reconduction jusqu'à dénonciation de l'une ou l'autre des parties.



# Convention de réception-transmission d'ordres (RTO) sur OPC dont les OPCVM Et sur souscriptions de FCPR / SCPI / parts de sociétés

Entre le(s) soussigné(s),

Nom(s) %NOM% .....

Domicilié (s) %ADRESSE% .....

*Et agissant (conjointement) comme Client (s), désigne (désignons) :*

**AROBAS FINANCE**, Société de transmission d'ordres de Bourse et Conseiller en Investissement Financier sous le numéro E001265 et membre de l'association ANACOFI-CIF. Société à Responsabilité Limitée au capital de 144 936€ dont le siège social est situé au 11 rue de Milan – 75009 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 424 317 162, représentée par : Nicolas Bazinet en sa qualité de Gérant majoritaire.

*Comme Conseil aux fins d'assurer la gestion des titres déposés sur le compte sus-désigné :*

## *Préambule et objet de la présente convention*

Arobas Finance, en tant que CIF sous le numéro E001265 et membre de l'association ANACOFI-CIF, est habilité à exercer une prestation de réception transmission d'ordres portant sur des parts ou actions d'OPC et sur la souscription de parts de FCPR, SCPI ou parts de sociétés, dans les conditions et limites légales et réglementaires.

La présente convention est passée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment celles prévues par l'article 325-13 du Règlement Général de l'AMF. Le Client reste libre et autonome dans la gestion personnelle de son portefeuille. Le Conseil ne réalise aucun acte de gestion pour le compte du client ou pour compte de tiers. Le Client déclare connaître les règles de fonctionnement des marchés sur lesquels il peut opérer aux termes de la présente convention et fera son affaire du suivi des éventuelles modifications apportées audites règles de fonctionnement.

## *Article 1 : Objet de la convention*

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Conseil pourra fournir au Client la prestation de réception-transmission sur ordre(s) et/ou sur souscription(s). Cette prestation s'inscrit dans le prolongement de l'activité de conseil. Ainsi, par la présente convention, le Client accepte d'autoriser le Conseil à réceptionner et transmettre son/ses ordre(s) et/ou son/ses dossier(s) de souscription afin que celui-ci/ceux-ci soit (ent) traité(s) en bonne et due forme par la Société de Gestion.

Le Client s'engage à informer le Conseil de tout évènement susceptible d'altérer sa capacité à apprécier les caractéristiques des opérations dont il demande la réalisation, ainsi que les risques particuliers que ces opérations peuvent comporter.

## *Article 2 : Réception des ordres et prise en charge des souscriptions*

### **2-1 Réception des souscriptions.**

A la suite de la prestation de conseil, le Client pourra adresser sa/ses souscription(s), uniquement par courrier ou dépôt en mains propres, au Conseil en suivant la procédure de souscription fournie par le Conseil, et en vérifiant que les pièces à joindre sont complètes.

Votre souscription sera prise en charge par nos services si et seulement si le dossier est complet et il vous sera accusé réception sous deux jours ouvrés de sa prise en compte en vous informant des documents manquants ou non et des problèmes liés à votre souscription. Elle sera traitée en suivant notre procédure de traitement : horodatage, traitement des éventuelles erreurs, vérification de la concordance client, copie et scannage.

### **2-2 Réception des ordres d'OPCVM.**

**Titulaire(s) du ou des compte(s) :**

N° : \_\_\_\_\_

**Chez le Dépositaire** \_\_\_\_\_

A la suite de la prestation de conseil, le Client pourra adresser ses ordres au Conseil par écrit en usant exclusivement des moyens suivants : remise

en mains propres, lettre simple, télécopie, courriel auquel sera joint l'ordre scanné ou téléphone.

Le Client reconnaît avoir été informé que le Conseil est soumis à l'obligation professionnelle d'enregistrement des ordres passés par téléphone. Le Client autorise expressément ces enregistrements.

Chaque ordre donné par le Client devra comporter : son identité, son numéro de compte, la nature de l'opération souhaitée (achat et/ou vente), la désignation de l'OPCVM sur laquelle porte l'ordre et son code ISIN, le nombre de parts ou actions d'OPVCM sur lequel porte l'ordre, la signature du Client.

Le Client s'engage à avertir par téléphone le Conseil avant toute transmission d'ordre.

Les ordres seront réceptionnés aux horaires d'ouverture habituels du cabinet. En dehors de ces horaires, les ordres seront instruits le 1<sup>er</sup> jour ouvré suivant la réception de l'ordre.

Pendant la période de congés du Conseil, le Client pourra adresser ses ordres directement auprès des établissements teneur de compte.

Lorsque l'ordre est adressé au Conseil par lettre simple, par télécopie ou par courriel, le Conseil en accuse réception, selon tout procédé de son choix dans un délai d'un jour ouvré suivant sa réception.

Le Conseil se réserve la possibilité de demander au Client confirmation de l'ordre émis, par tout moyen avant sa transmission à l'établissement teneur de compte en vue de son exécution. La demande de confirmation devra intervenir un jour ouvré après la réception de l'ordre. A défaut de confirmation par le Client lorsque celle-ci est exigée par le Conseil, l'ordre est réputé abandonné.

Le Conseil horodatera l'ordre dès sa réception ou sa confirmation par le Client lorsque celle-ci est requise par le Conseil. L'horodatage matérialise la prise en charge de l'ordre.

Toutes les formes d'enregistrements résultant des moyens de communication utilisés entre les parties, et notamment les enregistrements téléphoniques et informatiques, ainsi que l'horodatage réalisé par le Client, sont admises comme moyens de preuve.

## *Article 3 : Transmission des souscriptions*

### **3-1 Réception des souscriptions.**

A réception de la souscription émise par le Client, et dans la mesure où le dossier est complet, le Conseil transmettra le dossier à la Société de Gestion en question, en fonction des termes de l'ordre (dates, erreur(s) constatées(s)...).

Le Client déclare expressément accepter ce délai de transmission et déclare prendre en compte les délais postaux de façon à respecter les limites de souscriptions imposées par les sociétés de gestion.

### **3-2 Réception des ordres d'OPCVM.**

A réception de l'ordre émis par le Client ou de sa confirmation lorsque celle-ci est requise par le Conseil, et en tout état de cause dans les 48

heures ouvrées de cette réception ou de cette confirmation, le Conseil transmettra l'ordre à l'établissement teneur de compte du Client.

Le Client déclare expressément accepter ce délai de transmission et en faire son affaire au regard des conditions pratiquées par les Intermédiaires sur les titres sur lesquels il intervient et notamment en ce qui concerne les heures applicables pour la passation des ordres et leurs conditions de validité.

Le Conseil ne peut être tenu responsable d'aucune faute ou manquement commis par l'établissement dans l'accomplissement de sa mission, de sorte que sa responsabilité ne saurait être recherchée à ce titre.

Le Client est expressément informé que la transmission de l'ordre ne préjuge pas de son exécution. L'ordre n'est exécuté que : si les conditions de marché le permettent, s'il satisfait à toutes les conditions légales, réglementaires et contractuelles applicables.

Si l'ordre n'a pas pu être exécuté, le Conseil en informera son client dans les meilleurs délais, par courrier, télécopie, courriel ou téléphone. L'ordre qui n'a pu être exécuté sera annulé. Il appartiendra au client d'émettre un nouvel ordre.

#### *Article 4 : Information du client sur l'ordre exécuté*

Il est rappelé que l'établissement teneur de compte transmettra au Client un avis d'opéré confirmant l'exécution ou non de l'ordre passé, conformément aux termes et conditions de la convention de compte titres conclue entre le Client et cet établissement.

En cas de contestation relative aux conditions de réception ou de transmission d'un ordre, la contestation, formulée par écrit et motivée, doit être adressée au Conseil dans le délai de huit (8) jours suivant la réception de l'avis d'opéré par le Client.

A défaut de contestation dans les formes et délais impartis, le Conseil sera réputé avoir dûment exécuté sa mission aux termes des présentes.

#### *Article 5 : Obligations du Conseil*

Le Conseil agit conformément aux usages de la profession et dans le respect des lois et règlements en vigueur. Le Conseil s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne exécution de la présente convention.

Il ne pourra être tenu pour responsable d'aucune perte ou manquement dans l'accomplissement de ses obligations ayant pour cause la survenance d'un cas de force majeure ou résultant d'un manquement des établissements prestataires.

Notamment, il ne pourra être tenu d'aucune conséquence pouvant résulter d'une rupture dans les moyens de transmission des ordres utilisés.

#### *Article 6 : Rémunération*

##### **6-1 Réception des souscriptions.**

Le Client ne supportera aucune facturation supplémentaire pour le service de réception-transmission de sa/ses souscription(s) effectué par le Conseil, tel que défini par les présentes.

**Cas particulier des SCPI et d'autres produits :** Certains produits n'ont pas de frais d'entrée et les sociétés de gestion rémunèrent au maximum 7% sur le montant de la souscription.

##### **6-2 Réception des ordres d'OPCVM.**

Le Client ne supportera aucune facturation supplémentaire pour le service de réception-transmission d'ordres effectué par le Conseil, tel que défini par les présentes.

Le Conseil peut recevoir directement du dépositaire une rémunération proportionnelle aux frais de transaction facturés et uniquement s'il existe une convention entre le conseil et le dépositaire avec un maximum de 100% de droits d'entrés.

Le Conseil peut également recevoir de la société de gestion des OPCVM ou du dépositaire, une commission de gestion proportionnelle à l'encours. Cette commission dépend de la nature des OPCVM concernés avec un maximum de 1.50%.

Le Client reconnaît avoir été informé des conditions générales et du tarif des commissions et frais en vigueur de ces dépositaires, au moment de la signature du présent contrat.

Le Client est informé ou reconnaît avoir été informé des conditions générales et du tarif des commissions et frais en vigueur dans la société dépositaire des comptes, au moment de la signature du présent contrat. Une copie des conditions générales et de la tarification pratiquée par le dépositaire est annexée au présent contrat si le conseil à une convention avec le dépositaire.

#### *Article 7 : Obligation du Client*

Le Client s'engage à observer les réglementations qui lui sont applicables. Le Client informera le conseiller de tout évènement pouvant substantiellement affecter sa capacité financière.

#### *Article 8 : Fin de la convention*

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception par le Client ou par le Conseil avec un préavis de huit (8) jours à compter de la réception de ladite lettre.

Dans la mesure où le client demande la résiliation de la présente convention, il en informe simultanément l'établissement teneur du compte.

#### *Article 9 : Droit applicable*

La présente convention est soumise au droit français. En cas de litige, seul le tribunal du siège du Conseil sera compétent.

#### *Article 10 : Accès à l'information*

Dans le cadre du respect de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client est informé et accepte que tous documents et informations le concernant seront portés à la connaissance du Conseil. De même le Client autorise le conseil à recueillir directement auprès des dépositaires toute information qui lui paraîtrait utile dans le cadre de sa mission de conseil pour l'allocation des actifs de son portefeuille.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

(En 2 exemplaires, pour le Client, pour le Conseil)

Le Client a pris connaissance que le présent contrat ne constitue en aucun cas un mandat de gestion conformément à l'article 1.

**Le client** « *Bon pour accord, Lu et Approuvé* ».

**Le Conseil** « *Bon pour Acceptation* »





## MANDAT DE RECHERCHE « Défisicalisation »

### ENTRE LES SOUSSIGNES :

Madame     Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ci-après dénommé(e) le « **Mandant** »,

### Et :

AROBAS FINANCE, société à responsabilité limitée au capital de 144.936 Euros, dont le siège social est situé 11, rue de Milan - 75009 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 424 317 162, conseiller en investissements financiers, membre de l'association professionnelle ANACOFI-CIF agréée par l'Autorité des marchés financiers, représentée par Monsieur Nicolas BAZINET, agissant en qualité de gérant

Ci-après dénommé(e) le « **Mandataire** »,

Ci-après dénommées, individuellement ou collectivement, la « Partie » ou les « Parties » au présent mandat de recherche (ci-après le « Mandat de Recherche »).

### IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Le Mandataire est le conseil habituel du Mandant en matière patrimoniale et de recherche d'investissement. Dans ce cadre, ce dernier a sollicité le Mandataire pour rechercher un ou plusieurs investissements dans des sociétés permettant de bénéficier (i) d'exonération d'ISF ou de réduction de droits de transmission (donation / succession) ou (ii) de réduction d'ISF ou d'IRPP (Impôt dur le Revenu), et ce dans un cadre ne faisant pas appel public à l'épargne.

### CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

#### ARTICLE 1- OBJET :

Par le présent Mandat de Recherche, le Mandant donne mandat au Mandataire, qui l'accepte :

- De rechercher pour son compte un ou plusieurs investisseurs permettant de bénéficier (i) d'exonération d'ISF ou de réduction de droits de transmission (donation / succession) ou (ii) de réductions d'ISF ou d'IRPP (Impôt sur le Revenu), et ce dans un cadre ne faisant pas appel public à l'épargne.
- Et de les lui soumettre

Ceci afin notamment d'optimiser sa situation patrimoniale.

#### ARTICLE 2 – NON EXCLUSIVITE :

Le Mandant est libre de consentir à toute personne de son choix un mandat de même nature. Il n'est engagé en aucune façon par les propositions d'investissement qui pourrait lui formuler le Mandataire et reste libre de donner ou non une suite favorable au(x) dossier(s) proposé(s) sans avoir à motiver son refus.

Fait à

Le

En deux exemplaires dont un remis au Mandant qui le reconnaît.

#### **Le Mandant**

Signature précédée de « Bon pour mandat »

#### **Le Mandataire**

Signature précédée de

« Bon pour acceptation du mandat »